

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Jeudi 26 juin 2025, 20h00

Lieu : Halle polyvalente, salle du 1^{er} étage

L'assemblée, convoquée par tout-ménage ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 22 du vendredi 13 juin 2025 et par tout-ménage est ouverte par le Président des assemblées, David Couso, devant 20 ayants droit.

Catherine Corbat-Falbriard et Vincent Falbriard sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, le Président, David Couso, demande une modification du point 1 de l'ordre du jour car il y a deux procès-verbaux à approuver.

Cette modification est approuvée à la majorité évidente par un lever de main.

David Couso demande également une modification du point 3 de l'ordre du jour ; il propose un changement dans le libellé du point, soit : remplacer le terme *crédit* par *dépense*.

Cette modification est approuvée à la majorité évidente par un lever de main.

1. Procès-verbaux des dernières assemblées

1.1 Procès-verbal de la dernière assemblée extraordinaire du 12 mai 2025

Aucune remarque des membres de l'assemblée n'est émise ; aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal ; le Président passe au vote à main levée.

**Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2025
est accepté à la majorité évidente.**

1.2 Procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2024

Aucune remarque des membres de l'assemblée n'est émise ; aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal; le Président passe au vote à main levée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2024 est accepté à la majorité évidente.

David Couso remercie la secrétaire, Valérie Tantardini, pour son travail.

2. Discuter et approuver les comptes 2024 ; voter les dépassements budgétaires

Rapporteurs : Anne Sulliger, Maire et Annick Filipetto, caissière

La parole est donnée à Anne Sulliger.

L'exercice 2024 est meilleur que prévu car le budget prévoyait une perte de Fr. 127'250.- et nous bouclons avec un déficit de Fr. 15'482.- mais avec un résultat positif de l'exercice de Fr. 11'261.-.

Les comptes 2024 ont notamment été influencés par les éléments suivants :

- Les services communaux de l'eau potable et des eaux usées clôturent sur un déficit.
- Compensation des charges de l'action sociale : ces charges qui étaient toujours payées avec un décalage de deux ans doivent maintenant être payées pour l'année en cours. Il y a donc deux années à rattraper. Sur conseil de notre fiduciaire nous avons déjà commencé à payer l'année passée. A partir de l'année prochaine nous devons payer uniquement pour l'année en cours.
- Le Conseil communal a décidé de ne pas toucher à la réserve budgétaire.

Globalement, le budget a été bien tenu. AS qualifie le résultat de bon ; nous avons réussi à bien maîtriser les dépenses. AS remercie les conseillers et tout le personnel communal pour leur travail.

- Nous avons eu de bons résultats au niveau des comptes forestiers grâce à la vente de bois. AS remercie Pascal Girardin pour son travail.
- Bonnes surprises également au niveau des rentrées d'impôts.

Quant aux dépassements budgétaires, il y a eu un changement de compte pour le SIDP, des dépenses urgentes comme le remplacement de l'adoucisseur de la halle tombé en panne et des dépenses obligatoires comme le contrôle électrique de la halle et les réparations qui ont suivi.

Au final, les comptes 2024 présentés ce soir dégagent une perte de Fr. 15'482,67. Le détail vous sera présenté par Annick Filipetto. AS recommande à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Annick Filipetto. La caissière commente, à l'aide du beamer, les comptes 2024 présentant une perte de Fr. 15'482.- (v. annexe).

Annick Filipetto souligne quelques points des comptes 2024 :

- Souscription d'une assurance de protection juridique : Fr. 790.- ;
- Crédit libre du conseil : Fr. 4'500.- non utilisés ;
- Jetons de présence commissions communales : moins de séances donc moins de dépenses ;
- Augmentation de taux du secrétariat de 36% à 45% ;
- Cotisations SIDP : création d'un nouveau compte ;
- Moins de charges au niveau du cadastre et de la mensuration officielle ;
- Fr. 10'400.- prévus pour des ordinateurs ; ces derniers n'ont pas été installés car il y a un nouveau projet pour lequel nous pourrions recevoir une aide financière de la commune des Breuleux.
- Souci par rapport aux transports scolaires pour les enfants allant dans des classes spéciales en taxi à Porrentruy : le canton n'a pas pris à sa charge tous les frais.

xxx : si ce qui n'a pas été dépensé pour l'école est Fr. 10'000.-, il y a eu une erreur de calcul dans le budget car si j'additionne les charges liées à l'école, cela représente Fr. 15'000.-. AF : il n'y a pas eu d'erreur ! Si l'école a dépensé moins, la part refacturée à Basse-Vendline pour le CSV est forcément inférieure à ce qui était prévu au budget. S'il le souhaite, Annick Filipetto lui fera parvenir le détail.

Annick Filipetto poursuit avec la présentation des comptes :

- Halle polyvalente : remplacement adoucisseur d'eau : Fr. 6'490.- ; réparation porte, douches et contrôle de sécurité des installations électriques : Fr. 7'527.- (prévu Fr. 1'000.- au budget).
- Entretien de la place de jeux de la cour d'école (filet, marches d'escaliers et rambarde) : Fr. 3'073.-.
- Cabane forestière : les migrants ont repeint la cabane et nous avons changé la bâche : + Fr. 3'339.- ; les migrants ne nous ont rien coûté.
- Secours d'assistance : Fr. 42'255.- en plus ; nous avons beaucoup de bénéficiaires.
- Plus de dépenses pour la sortie et le repas des aînés ; cela dépend du nombre d'inscriptions.

Intervention de xxx : ça n'a pas coûté plus cher c'est juste qu'il y a eu une sortie et un dîner. MY : c'est une erreur de ma part car j'ai prévu la sortie au budget mais pas le dîner.

- Entretien du réseau d'eau hors fuites : amélioration du réseau d'eau dans le Haut du Village et remplacement d'une conduite d'eau suite à la connexion du SEV dans le secteur scierie Fr. 10'200.- en plus.
- Jusqu'en 2024, Odette Fleury était considérée comme indépendante ; elle nous faisait des factures. L'ECAS nous a obligé à embaucher Mme Fleury comme employée depuis 2019. Elle est maintenant considérée comme employée communale et payée à l'heure avec les déductions assurances AVS, AI et APG.
- Sylviculture : obligation d'attribution au fonds d'exploitation Fr. 6'110.-.
- Bénéfice du compte forestier : Fr. 45'861.35 grâce à Pascal Girardin et sa parfaite gestion de nos forêts.

xxx : l'attribution au fonds d'exploitation des fonds forestiers ne se faisait pas forcément les autres années. AF : c'est un chiffre donné par le Canton. Nous pouvons prélever sur ce fonds, avec autorisation du Canton, comme par exemple pour la rénovation du collège dans le cadre de l'installation du chauffage au bois (pellets).

- Bonnes surprises au niveau des rentrées fiscales.
- Plus de frais et intérêts des dettes à moyen et long terme +Fr. 5'300.- (mauvaise estimation lors de l'élaboration du budget).

En conclusion, les comptes 2024 présentent :

- Un résultat positif de l'exercice avec un bénéfice de Fr. 11'261.70.
- La clôture du compte de résultat final avec une perte de 15'482.67.

xxx: est-ce qu'en 2024 le bâtiment du collège était déjà chauffé aux pellets ? AF : oui mais seulement en fin d'année.

Annick Filipetto passe à la présentation du tableau des investissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président redonne la parole à Annick Filipetto pour la présentation des dépassements budgétaires.

Annick Filipetto passe en revue les dépassements budgétaires (v. annexe) dont la plupart ont déjà été commentés précédemment.

Plus aucune remarque à formuler de la part de l'assemblée ; le Président des assemblées donne la parole à Anne Sulliger pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Ce dernier est daté du 18 juin 2025 et signé par MM Loïc Erard et Joël Etique du bureau CRF (Conseil, Révision et Fiscalité SA).

Par ce rapport, la fiduciaire demande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous les dépassements budgétaires 2024 tels que présentés ?
Les dépassements budgétaires 2024 sont acceptés à la majorité évidente
- Acceptez-vous les comptes communaux 2024 présentant une perte de Fr. 15'482.67 ?
- **Les comptes communaux 2024 présentant une perte de Fr. 15'482.67 sont acceptés à la majorité évidente**

David Couso remercie la caissière, Annick Filipetto, pour son travail.

3. Discuter et voter une dépense de Fr. 143'300.- pour la pose de panneaux photovoltaïques au SEVEBO, sous déduction des subventions à recevoir. Donner compétence au comité du SEVEBO pour l'exécution des travaux ;

Rapporteur : Pierre Falbriard, conseiller communal et délégué au SEVEBO (présentation PowerPoint)

PF commencera par la présentation des appareils qui seront installés au SEVEBO pour ensuite terminer avec l'offre.

Depuis 6 ans, il y a déjà 180 m² de panneaux solaires installés sur le toit du SEVEBO mais nous voulons en installer davantage.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente.

La parole est donnée à Pierre Falbriard.

L'idée est d'installer 102 nouveaux panneaux sur le pourtour de la parcelle (v. photo annexée) car il n'y a plus de place sur le toit. Il faut compter un peu moins de 2 m² par panneau. Des châssis seront ancrés dans le sol sur lesquels seront installés les panneaux. Cinq batteries seront également installées.

Nous avons deux offres vraiment intéressantes. Celle retenue est celle de la société Celtis énergie à Montenol. PF détaille l'offre d'un montant de Fr. 138'000.-. Le but est d'arriver à une autoconsommation de 50%.

- Avec les panneaux actuels, le SEVEBO paie Fr. 28'000.- d'électricité par année.

- Le fonds de réserve du SEVEBO est de Fr. 320'000.-. Le montant de Fr. 143'000.- sera prélevé sur ce fonds pour l'installation des nouveaux panneaux solaires.
- Les garanties sont les suivantes : panneaux et onduleurs : 15 ans (garantie puissance panneaux : 30 ans) ; batteries : 10 ans.
- L'estimation de rentabilité pour un retour sur investissement est de 12 ans.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx demande si le sol sous les panneaux est étanche ? PF : non c'est le sol normal pour que l'eau puisse s'infiltrer.

xxx : sur l'année on pourra économiser combien en électricité ? PF : le but est d'arriver à une autoconsommation de 50%.

xxx : actuellement on parle beaucoup de PFAS. Avez-vous songé à cela ? car si à l'avenir on vous oblige à traiter les eaux qui sortent de la station cela aura un coût. PF : non, aucun traitement n'a été envisagé.

xxx : quel est le coût des panneaux et des batteries ? Fr. 46'500.- pour les cinq batteries et un panneau solaire (plaque/module) coûte Fr. 80.-.

Le Président, David Couso, reprend la parole.

En début d'assemblée, nous avons décidé de modifier le texte du point à voter pour plus de clarté. C'est un crédit qui a été voté à Basse-Vendline il y a deux jours et c'était aussi correct.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Acceptez-vous la dépense de Fr. 143'300.- pour la pose de panneaux photovoltaïques au SEVEBO, sous déduction des subventions à recevoir ? et donnez-vous compétence au comité du SEVEBO pour l'exécution des travaux ?

La dépense de Fr. 143'300.- pour la pose de panneaux photovoltaïques au SEVEBO, sous déduction des subventions à recevoir est **acceptée à la majorité évidente.**

4. Information concernant le décompte suivant :

- **Rénovation du bâtiment du « Collège »**

Rapporteur : Pierre Falbriard, conseiller communal

La parole est donnée à Pierre Falbriard en qualité de responsable des bâtiments ; M. Bernard Corbat, bureau technique en charge des soumissions et du suivi des travaux étant excusé ce soir.

PF passe en revue les postes importants de cette rénovation. Ce ne sont pas moins de 69 fenêtres qui ont été changées dans le bâtiment. Les principaux dépassements de ce décompte découlent de l'augmentation des matériaux entre le budget de 2021 et les adjudications des travaux de 2023.

En chiffres (détail annexé) :

• <i>Montant rénovation budgétisé :</i>	<i>Fr. 658'000.00</i>
• <i>Adjudications 2023 :</i>	<i>Fr. 679'009.85</i>
• <i>Factures :</i>	<i>Fr. 714'755.30</i>
• <i>Total subventions, dons et prélèvements sur fonds forestiers :</i>	<i>Fr. 235'346.00</i>
<i>Montant à charge de la commune :</i>	<i>Fr. 479'409.30</i>

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : comment seront financés les Fr. 479'000.- ? Annick Filipetto : nous avons fait un crédit à La Poste qui nous a versé Fr. 500'000.- en une fois; cette somme est à nous. Il y a effectivement un reste de Fr. 20'000.- sur le CCP que nous pourrions utiliser pour payer l'amortissement et les intérêts.

xxx: est-ce qu'un prélèvement sur le fonds d'investissement est prévu ? AF : non, au vu de la situation, on ne touche pas au fonds d'investissements pour cette rénovation mais pour le prochain point qui va vous être présenté tout à l'heure.

xxx : quels sont les intérêts ? AF : Fr. 12'000.- d'intérêts ont déjà été payés (taux d'intérêts : 2,5%).

xxx : vous n'avez pas tenu compte de la vente de l'école enfantine alors que c'est ce qui avait été prévu. AF : effectivement mais avant le début des travaux les Fr. 500'000.- étaient été versés. La bonne surprise ce sont les dons mais nous ne pouvons pas nous baser sur d'éventuels dons à venir lorsque l'on prépare un dossier d'une telle envergure. On doit avoir l'argent avant de pouvoir compter sur l'aide du Patenschaft, par exemple.

Il y a une différence de Fr. 60'000.- par rapport à ce qui a été voté et sans prendre sur le fonds d'investissement. On paye des intérêts alors que nous avons l'argent pour payer une partie de ces travaux...

David Couso : s'il reste des fonds on pourrait amortir de manière extraordinaire.

xxx : ce que fait Poste Finance est dangereux.

xxx : c'est un prêt consolidé donc nous sommes liés. Annick Filipetto : de plus en plus de banques pratiquent de cette manière. Il en est de même dans d'autres communes. Il est toujours plus compliqué d'obtenir des crédits en tant que commune ou syndicat.

5. Discuter et approuver une dépense de Fr. 110'000.- pour la rénovation des installations sanitaires et des salles de classes du Collège financée par les liquidités du fonds d'investissements ;

Rapporteur : Pierre Falbriard, conseiller communal, responsable des bâtiments

Je vais vous présenter les travaux qu'il y aurait encore à faire dans le bâtiment scolaire.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente

La parole est donnée à Pierre Falbriard (présentation au beamer du tableau annexé et de quelques photos) :

- Infiltrations d'eau au plafond des toilettes ;
- Urinoirs trop hauts (pas adaptés aux enfants) ;
- Carrelage vieillot ;
- Le Conseil communal trouve dommage d'avoir un bâtiment neuf avec des sanitaires dans cet état.

Sur la base de plusieurs offres, les coûts ont été estimés à Fr. 80'000.- pour la rénovation de trois installations sanitaires (changement WC et lavabos, écoulements, carrelage, plâtrerie/peinture et électricité).

Pour la rénovation de trois salles de classes, le coût des travaux est estimé à Fr. 26'000.- (peinture et électricité).

Donc un total de Fr. 110'000.- pour les deux objets (y compris Fr. 4'000.- de divers et imprévus) que l'on vous propose de prendre sur le fonds d'investissements alimenté par la vente de l'ancienne école enfantine et de terrains à bâtir du quartier *En Chaussin*. Actuellement, il y a Fr. 208'254.21 sur le fonds d'investissements.

La parole est donnée aux citoyens :

xxx : qu'est-ce qui est compris dans l'estimation électrique ? car il y a des nouvelles normes, luminaires, contrôles, etc. PF : il est vrai qu'il s'agit d'une estimation car nous n'avons pas encore de devis pour cette position.

xxx : qu'allez-vous faire contre les infiltrations d'eau ? PF : les écoulements vont être changés sur conseil d'un installateur sanitaire. Nous installerons l'eau chaude dans les WC des 2^{ème} et 3^{ème} étages. xxx : il faut des offres comparatives ; PF : Jean-Michel Siess doit encore passer ; mais oui nous aurons des offres comparatives.

L'assemblée demande qu'un montant supplémentaire de Fr. 4'000.- pour l'électricité soit ajouté à la dépense prévue de Fr. 110'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

- Qui approuve la dépense modifiée de Fr. 114'000.- proposée par l'assemblée en opposition à la dépense de Fr. 110'000.- proposée par le Conseil communal ?

Par un lever de main, la proposition de l'assemblée communale est acceptée à la majorité évidente.

Le Président passe donc au vote final, également à main levée :

- Acceptez-vous la dépense de Fr. 114'000.- pour la rénovation des installations sanitaires et des salles de classes du Collège financée par les liquidités du fonds d'investissements ?

La dépense de Fr. 114'000.- pour la rénovation des installations sanitaires et des salles de classes du Collège financée par les liquidités du fonds d'investissements est acceptée à la majorité évidente.

Il faudra songer à la possibilité de procéder à un amortissement extraordinaire.

Pierre Falbriard remercie l'assemblée. Il ajoute que le Conseil communal a aussi réfléchi à la rénovation de la salle des travaux manuels au rez-de-chaussée du Collège mais le projet n'est pas encore abouti.

Une mesure radon avait été effectuée avant le changement des fenêtres du bâtiment et le résultat était plutôt médiocre dans la salle de bricolage. Une nouvelle mesure sera demandée et suite à cela nous devons probablement entreprendre des travaux d'assainissement. Ce n'est donc pas faux d'avoir une petite réserve sur le fonds d'investissements. Ce point sera traité lors d'une prochaine assemblée.

xxx : il faudra aussi effectuer une mesure radon dans les locaux du secrétariat communal.
PF : en effet, nous demanderons cette mesure.

6. Divers et imprévus

PAL

Notre dossier est encore au Canton pour examen préalable ; un retour est espéré avant les vacances d'été.

Commission de la sécurité routière

xxx : Eric Gerber et Gauthier Corbat ne figurent pas sur la liste des membres qui composent cette commission alors qu'ils avaient clairement émis le vœu d'en faire partie.

AS : le Conseil communal a mis sur pied une commission très représentative du village avec des hommes et des femmes jeunes et moins jeunes répartis sur tout le territoire communal. Nous avons Raphaël Piquerez qui est du métier et de la même tranche d'âge que Gauthier Corbat et pour conclure, Esther Beer pour représenter le monde agricole.

S'en suivent une série d'échanges verbaux houleux entre citoyens et entre citoyens et Mme le Maire avant que le Président, David Couso, ne rappelle que les échanges doivent rester courtois en assemblée !

AS conclut avec le thème de commission de sécurité routière en rappelant que la composition de la commission est du ressort du conseil communal et admet vouloir donner toutes les chances d'aboutir au projet de sécurité routière (zones 30 et 20km/h).

Procès-verbal

xxx revient sur le PV de l'assemblée communale du 17 décembre 2024 qui n'a été consultable que 6 mois après l'assemblée ; c'est inacceptable. VT : à ma décharge, l'assemblée de mois de mai a été convoquée dans l'urgence alors que j'étais en vacances. Le PV de décembre compte quarante-trois pages. Les points qui nécessitaient un extrait pour aller de l'avant dans les dossiers communaux ont été rédigés comme il se doit et transmis à temps ; le reste n'était plus une priorité.

xxx : le PV reflète très bien ce qui a été dit en assemblée.

Routes

xxx : concernant le gravillonnage derrière l'école et l'herbe qui pousse dans les crevasses, est-ce que l'entreprise va faire quelque chose ? AS : l'entreprise est venue faire un constat et cet été les endroits qui posent problème seront refaits sous garantie.

Cour d'école

Ne pourrait-on pas interdire les ballons dans la cour d'école ? car ces ballons arrivent à toute vitesse contre les vitres neuves et les façades repeintes. PF : on ne va pas interdire les ballons dans la cour de l'école.

Halle polyvalente

xxx : j'ai vu qu'il y avait une entreprise de nettoyage dans la halle alors qu'on a un concierge... PF : la cuisine était sale lorsque j'ai repris les bâtiments. Nous avons budgétisé un montant important pour divers travaux à la halle dont l'étanchéité qui a coûté moins cher que prévu. Nous avons donc décidé de mandater une entreprise pour

faire les à-fonds de la cuisine de la halle. Quant aux caoutchoucs des fenêtres côté terrain de football, je n'ai rien entrepris depuis la dernière assemblée.

Plantes envahissantes

xxx : il y a une sorte de petite marguerite blanche dans nos forêts (plantes invasives).

AS : oui, nous sommes au courant. Nous allons parler de cette problématique avec le garde-forestier et reviendrons vers vous.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h43.

Le Président
David Couso

La Secrétaire
Valérie Tantardini